

## Note d'analyse - Nombre de BAFA et de BAFD délivrés entre 2011 et 2022

### Editorial

L'Ovlej publie un bulletin sur les formations BAFA et BAFD à un moment un peu charnière. La pandémie avait fortement diminué le nombre de stages et donc de stagiaires et la question qui pouvait être posée était l'intérêt que des jeunes ou moins jeunes pouvaient trouver à entrer en formation BAFA après deux ans de confinement et de contraintes organisationnelles importantes pour les ACM.

À cela s'ajoutait deux décisions administratives majeures, la possibilité d'entrer en formation BAFD à 18 ans puis celle d'entrer en formation BAFA à 16 ans.

Enfin, l'aide financière de 200 euros à la formation BAFA allait-elle trouver son public ?

Ce bulletin indique que les formations BAFA ont du succès et que l'aide de 200 € a été sollicitée par 27 000 personnes en 2022. Si les indicateurs statistiques portant sur le nombre de brevet délivrés ne permettent pas encore de mesurer les effets de l'abaissement de l'âge à l'entrée en formation BAFA, les organismes de formation font eux le constat que de très nombreux jeunes de 16 ans se sont inscrits depuis la mise en place de la mesure.

La reprise du nombre de brevets délivrés n'est pas la même selon les régions, c'est aussi l'un des enseignements de ce bulletin.

Pour la première fois, l'INJEP fournit un indicateur sur le nombre de titulaires du BAFA pour une génération. En 2022, en France métropolitaine, 5,1 % des jeunes âgés de 24 ans (génération 1998) seraient titulaires d'un BAFA (quel que soit l'âge auquel ils l'ont obtenu, entre 17 et 24 ans). Il s'agit d'une estimation des titulaires et non pas du pourcentage de ceux qui sont entrés en formation mais ne l'ont pas terminé.

Ce bulletin vous permet de lire en quelques pages les principales données sur notre secteur. Envoyez-le à tous ceux qui s'intéressent aux ACM, et compte tenu du sujet c'est aussi porteur de sens pour tous les formateurs BAFA et BAFD qui vont œuvrer dans les semaines et mois à venir.

N'hésitez pas à relayer nos bulletins et à accéder à nos anciens bulletins gratuitement sur le site de l'Ovlej.

Bonne lecture à toutes et tous,

Patrick Drouet, vice-président de l'Ovlej

Depuis 2010, la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) a mis en place une base de données BAFA-BAFD, pour le suivi administratif de ces formations. À partir de celle-ci, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) produit des statistiques sur le nombre de brevets délivrés par année civile, selon le profil des personnes. Pour la deuxième année, l'Ovlej propose, dans ce nouveau Bulletin, de revenir sur ces indicateurs et d'observer les évolutions au cours des douze dernières années (2011-2022).

La première partie du Bulletin se centre sur les données concernant le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), la seconde sur le brevet d'aptitude aux fonctions de directeurs (BAFD).

## LE BAFA

Avant d'entrer dans l'analyse des données, notons que les indicateurs diffusés par l'Injep portent sur le nombre de brevets délivrés. Les informations sur le nombre d'inscrits à ces formations ne sont pas publiées. Cependant, dans la *Fiche repères* de l'Injep publiée en 2023, une indication nous est donnée sur le taux d'abandon : « Six candidats sur dix ayant validé la session de formation générale en 2018 ont finalement obtenu leur BAFA entre 2018 et 2022, soit un taux d'abandon en cours de formation de 40 % ; ce taux d'abandon n'atteignait qu'un tiers en 2013. ».

Ce taux relativement important pose question sur les raisons de ces abandons. On peut en imaginer certaines : difficulté à trouver un stage, réalité différente de ce que l'on s'était imaginé, difficulté à financer l'ensemble de la formation... Il serait intéressant de mener une enquête pour découvrir les diverses raisons de ces abandons et en mesurer les potentiels effets sur le champ de l'animation. Il s'agissait d'ailleurs d'une des recommandations (n°8) du rapport de l'IGÉSR (*Modalités d'accès au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et au brevet d'aptitude aux fonctions de directeur en accueils collectifs de mineurs*), publié en novembre 2021.

### Obtenir le BAFA

Le BAFA s'adresse à des personnes qui souhaitent encadrer des mineurs au sein d'un accueil collectif de mineurs (ACM).

Depuis le 15 octobre 2022, la formation est accessible dès 16 ans (17 ans les années précédentes) et cela sans condition d'expérience. Elle s'organise en trois sessions dont la durée totale ne peut excéder 30 mois (soit deux ans et demi).

La première session, de huit jours minimum, est « théorique » et se déroule auprès des formateurs. La deuxième session est un stage pratique, à réaliser durant 14 jours minimum au sein d'un accueil collectif de mineurs. Enfin, la troisième session (théorique) est dite d'approfondissement (six jours minimum) ou de qualification (huit jours minimum). Elle peut être effectuée avec un organisme de formation différent de celui choisi pour la première session.

À noter, il existe différents types d'ACM qui accueillent les mineurs durant leurs temps libres. Les accueils sans hébergement (accueils de loisirs, accueils de jeunes), les accueils avec hébergement (séjours collectifs organisés pendant les vacances), et les accueils de scoutisme.

## Sources et méthodologie

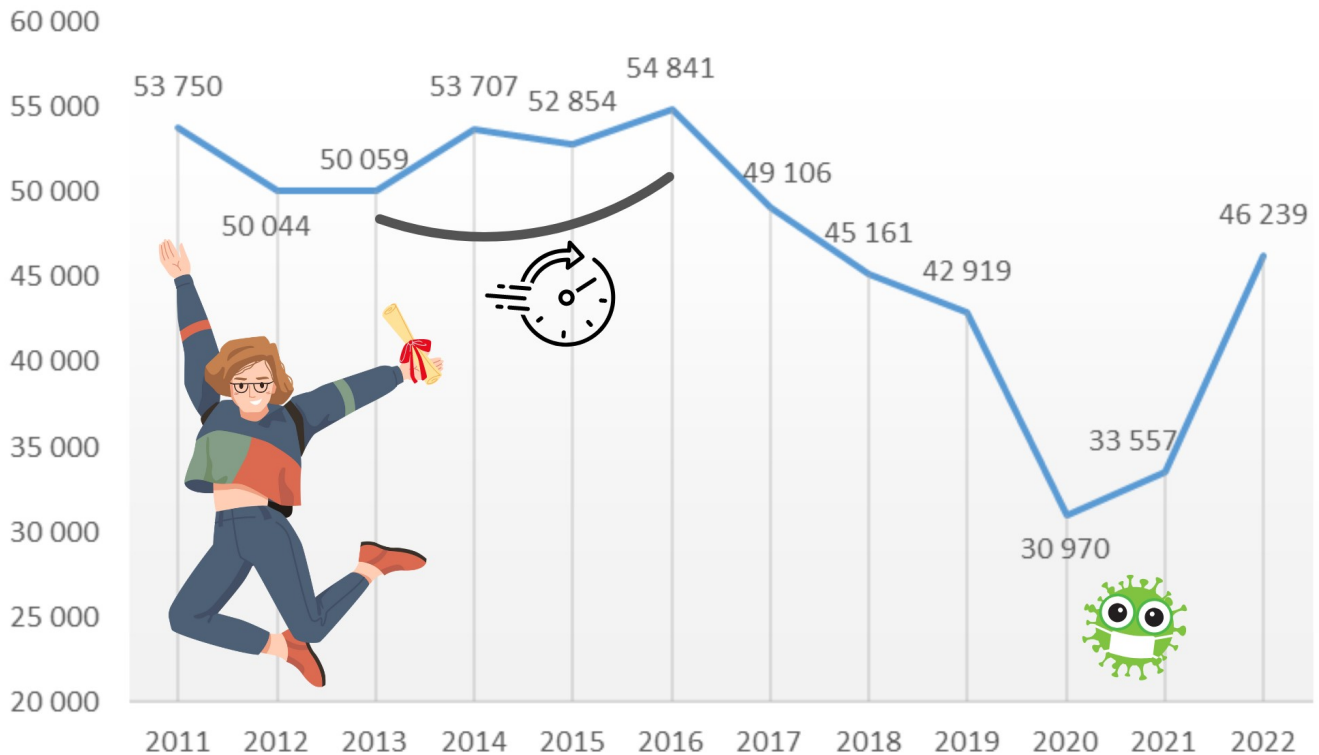
La DJEPVA régleme et contrôle les activités liées aux formations BAFA et BAFD, qui permettent d'encadrer, à titre non professionnel et de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (ACM).

L'application « BAFA-BAFD », mise en place en 2010, est accessible aux candidats, aux services déconcentrés et aux organismes de formation. Elle centralise les données collectées par l'administration, dans le cadre de la réglementation du suivi des parcours individuels de formation pour ces deux brevets.

L'INJEP exploite cette base de données afin, notamment, de comptabiliser le nombre de BAFA et de BAFD délivrés chaque année. Ces données sont diffusées sur leur site Internet et accessible sous format Excel à l'adresse suivante : <https://injep.fr/donnee/bafa-bafd-2011-2022/> Une fiche repères (2 pages) est également disponible : « Les diplômés des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et de directeur (BAFD) en 2022 ».

Les dernières données ont été mises en ligne au 11 septembre 2023 et portent sur les années 2011 à 2022.

Par la publication de ce Bulletin, l'Ovlej propose aux acteurs du champ de l'animation une aide à la lecture et à l'analyse de ces données.

**Graphique 1 : Nombre de BAFA délivrés selon l'année, entre 2011 et 2022**


Source : MENJ-DJEPVA, base de données BAFA-BAFD ; traitements INJEP-MEDES ; situation au 31 mars 2023.  
 Champ : France métropolitaine + DROM + COM. / Illustration : OVLEJ.

### En 2022, une forte remontée du nombre de BAFA délivrés

Les données, aujourd'hui diffusées par l'Injep, ne portent que sur les douze dernières années (prenant leur source dans la mise en place d'une nouvelle base de données en 2010). Pour autant, d'autres indicateurs préexistent. Notons ainsi **qu'au début des années 2000, une baisse du nombre de BAFA délivrés était mise en lumière** par les indicateurs statistiques de l'époque : entre 2000 et 2002 la diminution était de -11 %. En 2002, c'est 50 328 BAFA qui avaient été délivrés<sup>1</sup>.

Le graphique ci-dessus illustre les données disponibles actuellement. Nous pouvons voir que le nombre de BAFA délivrés est supérieur à la barre des 50 000 sur les six premières années d'observation : de 2011 à 2016.

A la rentrée 2013, la réforme des rythmes éducatifs est mise en place. Elle génère de nouveaux besoins, du fait de la mise en œuvre de nouvelles activités périscolaires, et a ainsi un effet sur le nombre de personnes formées au BAFA. **Un pic**

**est atteint en 2016, avec 54 841 brevets délivrés en France** (métropolitaine + DROM + COM).

L'assouplissement de cette réforme à la rentrée 2017 provoque très certainement une diminution du nombre d'inscrits à la formation et, de fait, une diminution du nombre de brevets délivrés. Pour les collectivités ayant décidé de revenir au rythme d'avant réforme (quatre jours de classe par semaine), les besoins en termes d'animateurs deviennent en effet moins importants. Ainsi, **en 2019, c'est « seulement » 42 919 BAFA qui sont délivrés.**

Cette diminution se poursuit l'année suivante avec le nombre de BAFA délivrés qui s'écroule en 2020, du fait de la crise sanitaire liée au virus de la Covid-19. Les mesures prises par le gouvernement pour ralentir la circulation du virus ont de forts effets sur la formation : confinements impliquant un « tout numérique » (compliqué à mettre en œuvre et/ou refusé par certains organismes de formation), accueils de loisirs suspendus, ne permettant pas la réalisation des stages...

<sup>1</sup> Source : Stat-Info n°06-06, septembre 2003, Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche, Ministère des Sports. Les chiffres 2002 étaient signalés comme étant provisoires.

En 2020, le nombre de brevets délivrés n'est que de 30 970 (soit -28 % par rapport à 2019). Une légère remontée s'opère en 2021 (+8 %), mais **c'est réellement en 2022 que la reprise s'effectue (+38 % par rapport à 2021). 46 239 BAFA sont délivrés cette année-là, effectif qui dépasse ceux de 2018 et 2019** (respectivement +2 % et +8 %). Si l'on peut supposer que cela s'explique en grande partie par un « effet report » suite aux deux années de crise sanitaire et à ses diverses restrictions, notons également qu'une aide financière exceptionnelle (200 €) a été allouée à quelques 27 000 jeunes en 2022, pour financer leur formation BAFA.

### Analyse par région

En 2022, le retour à des effectifs similaires voire même le plus souvent supérieurs à l'avant crise sanitaire, s'observe pour la quasi-totalité des régions, à l'exception des DROM/COM (-1 % par rapport à 2019), du Grand-Est (-5 %), et de la Corse (-30 %). Pour cette dernière région, les effectifs sont toujours relativement faibles, comme

nous pouvons le voir dans le tableau 1 ci-dessous.

Trois régions enregistrent des progressions particulièrement importantes par rapport à 2019 : l'Île-de-France (+19 %), la Bourgogne-Franche-Comté (+20 %) et les Pays-de-la-Loire (+30 %). Pour cette dernière région, sur les douze années d'observation, le pic avait été atteint en 2015, avec 3 434 BAFA délivrés et l'année 2022 enregistre le deuxième meilleur effectif (3 316).

Au cours des douze années d'observation disponibles aujourd'hui, les régions ne suivent pas toujours les mêmes évolutions. Néanmoins, en termes d'effectifs, nous retrouvons toujours le même top 3. **Les trois régions qui délivrent le plus grand nombre de BAFA sont l'Île-de-France, les Hauts-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes.**

En 2022, cinq régions poursuivent ce classement, délivrant entre 3 000 et 4 000 brevets chacune : l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine, les Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte-D'azur et le Grand Est.

**Tableau 1 : Effectifs de BAFA délivrés en 2011, 2016, 2019 et 2022, selon la région, et évolutions entre 2019 et 2022 (en %)**

	2011	2016	2019	2022	Evolution 2022/2019
	Première année d'observation	Pic au niveau national	Dernière année avant crise Covid	Dernière année d'observation	
Auvergne-Rhône-Alpes	5 869	5 760	4 625	5 013	+8 %
Bourgogne-Franche-Comté	1 879	1 755	1 208	1 448	<b>+20 %</b>
Bretagne	2 690	2 873	2 214	2 246	+1 %
Centre-Val-de-Loire	1 701	1 739	1 488	1 664	+12 %
Corse	62	94	57	40	<b>-30 %</b>
Grand Est	4 351	3 568	3 250	3 088	-5 %
Hauts-de-France	6 358	7 600	5 921	5 964	+1 %
Île-de-France	10 648	10 772	7 647	9 078	<b>+19 %</b>
Normandie	2 554	2 455	1 888	2 041	+8 %
Nouvelle-Aquitaine	3 979	4 404	3 648	3 733	+2 %
Occitanie	4 741	5 541	4 123	4 170	+1 %
Pays-de-la-Loire	3 171	3 138	2 557	3 316	<b>+30 %</b>
Provence-Alpes-Côte-D'azur	4 299	3 624	3 138	3 298	+5 %
DROM + COM	1 448	1 518	1 155	1 140	-1 %

Source : MENJ-DJEPVA, base de données BAFA-BAFD ; traitements INJEP-MEDES ; situation au 31 mars 2023.  
Champ : France métropolitaine + DROM + COM. / Illustration : OVLEJ.

## Le profil des titulaires

Si le nombre de BAFA délivrés au cours des dernières années évolue, le profil des titulaires lui, reste quasiment le même.

**Les personnes obtenant leur BAFA sont majoritairement des femmes, et cette répartition par genre est particulièrement stable au fil des ans**, comme nous pouvons le voir sur le graphique 2 ci-dessous. En 2020, comme en 2021 et en 2022, 69 % des titulaires du BAFA sont de sexe féminin et 31 % de sexe masculin.

L'âge moyen au moment de l'obtention du BAFA est également relativement stable entre 2011 et 2022. Une très légère progression s'observe néanmoins. En 2011, l'âge moyen est de 21,7 ans. Il progresse à 23,1 ans en 2016, pour ensuite redescendre autour des 22 ans (22,1 ans en 2022). Rappelons que la moyenne est dépendante des valeurs extrêmes, ce qui n'est pas le cas de la médiane.

La valeur médiane est celle qui partage la popula-

tion observée en deux parties d'effectifs égaux (50 % en dessous et 50 % au-dessus de la valeur médiane).

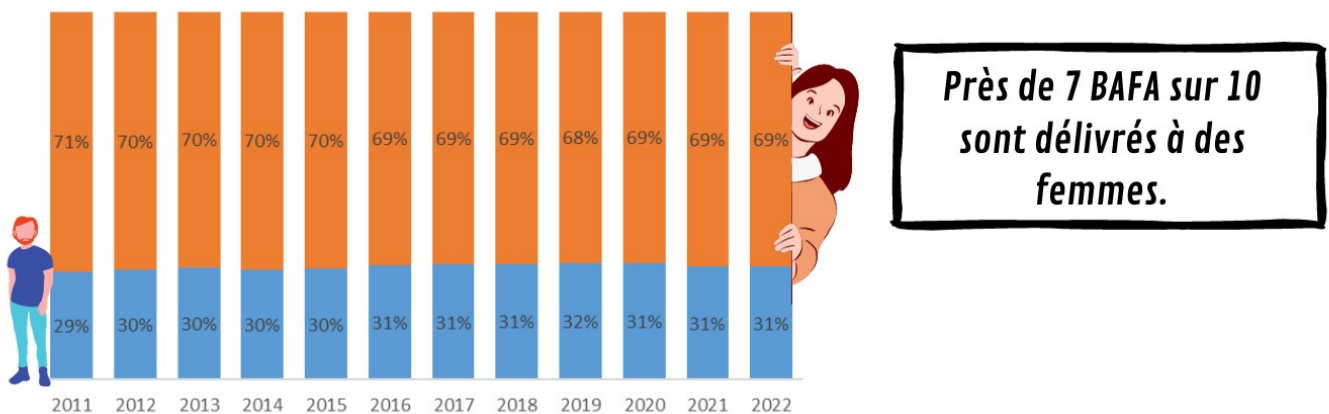
**L'âge médian n'évolue quasiment pas : il est de 19,5 ans en 2011 et de 19,4 ans en 2022.**

Cette valeur médiane est similaire pour les hommes et les femmes.

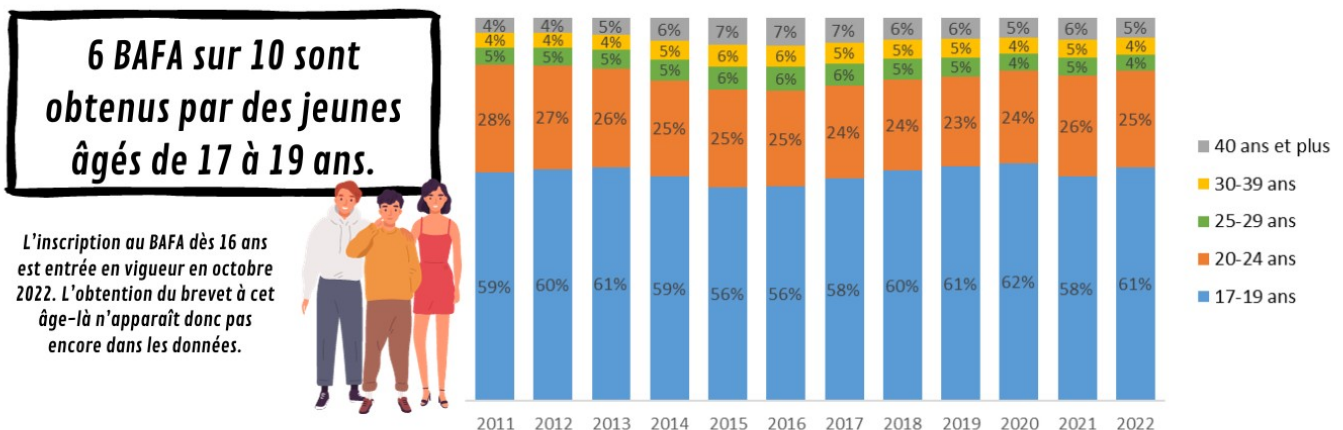
Le fait que l'âge moyen soit plus élevé que l'âge médian s'explique par la répartition des effectifs selon les âges. En 2011, seulement 4 % des BAFA délivrés l'étaient à des personnes de 40 ans et plus (voir graphique 3). A partir de 2013, cette proportion évolue : elle passe à 5 %, puis à 6 % en 2014, pour atteindre les 7 % les trois années suivantes.

Pour rappel, en 2013, la réforme des rythmes éducatifs est mise en œuvre. Il est probable que cette progression de la part des 40 ans et plus, et donc de l'âge moyen à l'obtention du BAFA, soit un des effets de cette réforme. Cette part diminue d'ailleurs avec l'assouplissement de la réforme. Elle n'est que de 5 % en 2022.

**Graphique 2 : Répartition, en pourcentage, du nombre de BAFA délivrés selon le genre et l'année**



**Graphique 3 : Répartition, en pourcentage, du nombre de BAFA délivrés selon la tranche d'âge et l'année**



Source : MENJ-DJEPVA, base de données BAFA-BAFD ; traitements INJEP-MEDES ; situation au 31 mars 2023. Champ : France métropolitaine + DROM + COM. // Illustration : OVLEJ.

## Un nouvel indicateur : la proportion de titulaires du BAFA chez les 17-24 ans

Pour la première année, l'Injep propose une estimation de la part des titulaires du BAFA dans une génération (personnes nées la même année).

**En 2022, en France métropolitaine, 5,1 % des jeunes âgés de 24 ans (génération 1998) seraient titulaires d'un BAFA** (quel que soit l'âge auquel ils l'ont obtenu, entre 17 et 24 ans).

Cette proportion varie selon les territoires. C'est la région Hauts-de-France qui affiche la proportion la plus haute : 7 % de la génération 1998 résidant sur ce territoire serait titulaire d'un BAFA en 2022. A l'opposé, se placent la Corse (0,7 %), le Grand Est et la Bourgogne-Franche-Comté (3,7 %).

Si l'Île-de-France est la région qui délivre, chaque année, le plus grand nombre de brevets, son taux

de titulaires dans la génération 1998 en 2022 est similaire à la moyenne nationale : 5 %. Cette région se place ainsi en huitième position pour la France métropolitaine.

### Méthodologie

Pour le calcul de cet indicateur en 2022, l'Injep a utilisé les séries démographiques de l'INSEE (qui sont encore provisoires pour cette année-là).

L'estimation de la part de titulaires dans une génération fictive (personnes nées en 1998) est obtenue en calculant, pour chaque âge (de 17 à 24 ans), la part de lauréats dans la population totale. Ce calcul est réalisé à partir des taux de délivrance observés chaque année. La somme des taux par âge permet d'obtenir la proportion estimée de titulaires du BAFA à 24 ans, en 2022.



## LE BAFD

### Obtenir le BAFD

Le BAFD s'adresse à des personnes qui souhaitent accéder à des postes à responsabilités au sein des accueils collectifs de mineurs.

La possession du BAFA est nécessaire<sup>2</sup> et la formation est accessible, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, dès 18 ans sous condition d'expérience (auparavant 21 ans).

La formation se compose d'une session de formation générale (9 ou 10 jours), d'un premier stage pratique en tant que directeur ou d'adjoint de direction (14 jours), d'une session de perfectionnement (6 jours), et d'un second stage pratique en tant que directeur (14 jours). Le candidat doit également rédiger un « Bilan de formation », qui doit être remis dans l'année suivant le deuxième stage. Le jury a la possibilité de convoquer le candidat pour l'entendre sur ce dossier. La durée de la formation ne peut excéder quatre ans.

L'obtention du BAFD autorise à exercer les fonctions de directeur pour une durée de cinq ans. A la fin de ces cinq années, une demande de renouvellement doit être faite, justifiée par des expériences en tant que directeur, adjoint de direction ou formateur BAFA ou BAFD.

Comme pour le BAFA, la *Fiche repères* de l'Injep, publiée en 2023, nous indique le taux d'abandon : « Près d'un candidat sur trois (32 %) ayant validé la session de formation générale en 2017 a finalement obtenu son BAFD entre 2017 et 2022, soit un taux d'abandon en cours de formation supérieur aux deux tiers (68 %). Ce taux d'abandon n'atteignait que 54 % en 2012. ».

Ce taux d'abandon extrêmement élevé pose d'autant plus de questions que pour le BAFA. Quelles sont les principales raisons au fait que la majorité des inscrits n'obtient pas ce brevet ? Est-ce lié à l'organisation de la formation (deux stages à mener, un rapport à rédiger) et/ou à sa durée ? Quelle est d'ailleurs la durée moyenne entre l'inscription et l'obtention du brevet ? En lien avec cette question de la temporalité, certains abandons seraient-ils liés à l'entrée dans la vie active qui arriverait avant la fin de la formation ? Et si c'était le cas, l'abaissement de l'âge d'inscription à 18 ans depuis 2020 a-t-il eu des effets sur ce point ? La rédaction du rapport est-elle un frein à la finalisation de la formation ? Autant de questions qui sont aujourd'hui sans réponse.

<sup>2</sup> Ou un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation, figurant à l'article 2 de l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme. Dans ce cas, il est nécessaire d'avoir deux expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours (dont au moins une en ACM), dans les deux ans précédant l'inscription au BAFD.

## Une timide reprise en 2022

Les indicateurs aujourd'hui diffusés par l'Injep sont issus de la base de données BAFA-BAFD créée en 2010. Nous disposons ainsi de douze années d'observations : de 2011 à 2022. Pour autant, d'autres indicateurs préexistent : en 1999, le nombre de BAFD délivrés atteignait, pour l'époque, un pic, avec un effectif de 2 527 brevets. En 2002, il restait supérieur à la barre des 2 000 mais descendait à 2 113<sup>3</sup>.

Revenons aux indicateurs disponibles actuellement (voir graphique 4 ci-dessous) : en 2011, 1 729 brevets d'aptitude aux fonctions de directeur ont été délivrés en France (métropolitaine + DROM + COM). Ce nombre progresse les années suivantes, pour atteindre un pic en 2018, avec 2 334 BAFD délivrés cette année-là.

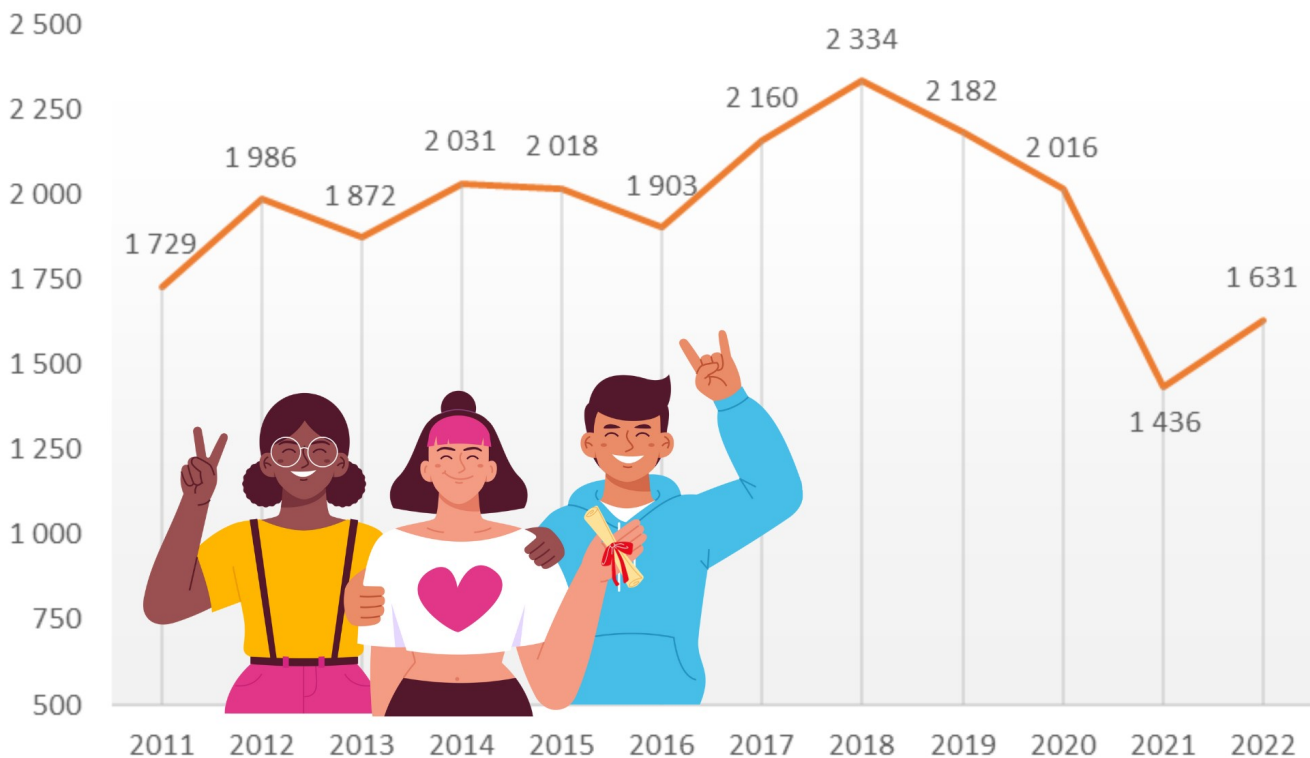
Une chute commence en 2019 (-7 % par rapport à l'année précédente), fortement accentuée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 en 2021. **En 2022, une reprise s'opère (+14 % par rapport à 2021), mais celle-ci reste timide. En effet, pour cette dernière année d'observation, c'est 1 631 brevets qui ont été délivrés, soit un effectif**

**inférieur à ceux enregistrés entre 2011 et 2020.**

Au-delà des effets de la crise sanitaire, nous pouvons poser plusieurs hypothèses pour expliquer la baisse qui s'observe depuis 2019. Si obtenir son BAFA est une première étape vers la formation BAFD, les évolutions des effectifs de BAFA délivrés auront très certainement des effets sur ceux des BAFD... avec quelques années de décalage. En effet, les personnes qui exerceront en tant qu'animateur auront certainement plusieurs expériences avant d'avoir envie de passer sur des fonctions de direction et/ou pourront être contraintes par la limite d'âge à l'inscription à la formation BAFD qui était effective jusqu'en 2020 : à savoir 21 ans. Nous observerons dans la suite de ce Bulletin qu'entre l'inscription à la formation et l'obtention du brevet, il se passe probablement au moins un ou deux ans pour les candidats les plus jeunes.

**Nous pouvons donc poser l'hypothèse que la baisse du nombre de BAFA délivrés dès 2017 se répercute sur la courbe d'évolution des BAFD à partir de 2019.**

**Graphique 4 : Nombre de BAFD délivrés selon l'année, entre 2011 et 2022**



Source : MENJ-DJEPVA, base de données BAFA-BAFD ; traitements INJEP-MEDES ; situation au 31 mars 2023.  
Champ : France métropolitaine + DROM + COM. / Illustration : OVLEJ.

<sup>3</sup> Source : Stat-Info n°06-06, septembre 2003, Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche, Ministère des Sports. Les chiffres 2002 étaient signalés comme étant provisoires.

D'autre part, les difficultés rencontrées ces dernières années dans l'organisation des accueils collectifs (mesures sanitaires liées à la propagation du virus de la Covid-19, suspension des ACM sur certaines périodes, problématique forte de recrutement des équipes ayant notamment pour effet un temps raccourci de préparation des accueils et séjours organisés...) ont pu décourager certaines personnes à s'engager vers un parcours de direction ou à finaliser leur formation en cours.

## Analyse par région

Au niveau national (France métropolitaine + DROM + COM), le nombre de BAFD délivrés diminue de 25 % entre les années 2019 et 2022. Comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessous, **toutes les régions enregistrent une baisse du nombre de brevets délivrés entre ces deux années**. Les évolutions sont néan-

moins plus ou moins importantes selon les territoires. Ainsi, la baisse n'est que de 3 % en IDF et en PACA alors qu'elle est de -62 % en Centre-Val-de-Loire (voir tableau 2 ci-dessous).

Cependant, la timide reprise observée entre 2021 et 2022 au niveau national est également présente dans la plupart des régions, à l'exception de quatre d'entre elles : la Normandie et l'Occitanie (-15 % pour chacun de ces territoires), la Bretagne (-7 %) et le Grand Est (-2 %).

En 2022, les trois régions qui ont délivrés le plus grand nombre de BAFD sont les mêmes que pour le BAFA, à savoir l'Île-de-France, les Hauts-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes.

Si entre 2011 et 2022, l'IDF se place toujours en première place en termes d'effectifs, ce n'est pas le cas des deuxième et troisième places qui évoluent selon les années. En 2019 par exemple, le top 3 était le suivant : IDF, Hauts-de-France et Occitanie.

**Tableau 2 : Effectifs de BAFD délivrés en 2011, 2018, 2019 et 2022, selon la région, et évolutions entre 2019 et 2022 (en %)**

	2011	2018	2019	2022	Evolution 2022/2019
	Première année d'observation	Pic au niveau national	Dernière année avant crise Covid	Dernière année d'observation	
Auvergne-Rhône-Alpes	151	171	186	148	-20 %
Bourgogne-Franche-Comté	88	104	83	64	-23 %
Bretagne	92	146	131	82	-37 %
Centre-Val-de-Loire	52	110	122	46	-62 %
Corse	3	0	9	0	-100 %
Grand Est	152	193	151	122	-19 %
Hauts-de-France	1 85	262	278	208	-25 %
Île-de-France	310	476	402	391	-3 %
Normandie	50	91	78	56	-28 %
Nouvelle-Aquitaine	204	229	180	132	-27 %
Occitanie	158	194	219	142	-35 %
Pays-de-la-Loire	113	124	143	90	-37 %
Provence-Alpes-Côte-D'azur	99	144	102	99	-3 %
DROM + COM	72	90	98	51	-48 %

Source : MENJ-DJEPVA, base de données BAFA-BAFD ; traitements INJEP-MEDES ; situation au 31 mars 2023.  
Champ : France métropolitaine + DROM + COM. / Illustration : OVLEJ.



## Le profil des titulaires

En termes de genre, le profil des titulaires du BAFD est quasi-identique à celui des personnes ayant obtenues le BAFA. Il n'évolue que peu au fil des ans, comme le montre le graphique 5 ci-dessous. **En 2021 comme en 2022, 68 % des titulaires du BAFD sont des femmes et 32 % des hommes.**

L'âge moyen au moment de l'obtention du BAFD est en légère progression au cours des douze années d'observation, et ceci de manière plus significative que pour le BAFA. En 2011, l'âge moyen à l'obtention du BAFD est de 33,3 ans. Il progresse pour atteindre 34,4 ans en 2014, puis 35,1 ans en 2018. En 2022, il est de 35,4 ans. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la moyenne est dépendante des valeurs extrêmes, ce qui n'est pas le cas de la médiane (valeur qui partage la population observée en deux parties d'effectifs égaux : 50 % en dessous et 50 % au-dessus).

**L'âge médian à l'obtention du BAFD est également en progression** : de 31 ans en 2011, il passe à 32,2 ans en 2014, pour atteindre 33,1 ans en 2019. Il régresse légèrement en 2020 et 2021 (32,8 ans) mais **retrouve, en 2022, le pic de 33,1 ans.**

Notons que, s'il n'existe quasiment aucune différence entre l'âge médian des hommes et des femmes au moment de l'obtention du BAFA, une légère différence s'observe en revanche pour le BAFD : **l'âge médian est toujours plus faible pour les hommes que pour les femmes.** En 2022, les BAFD ont été délivrés à un âge médian

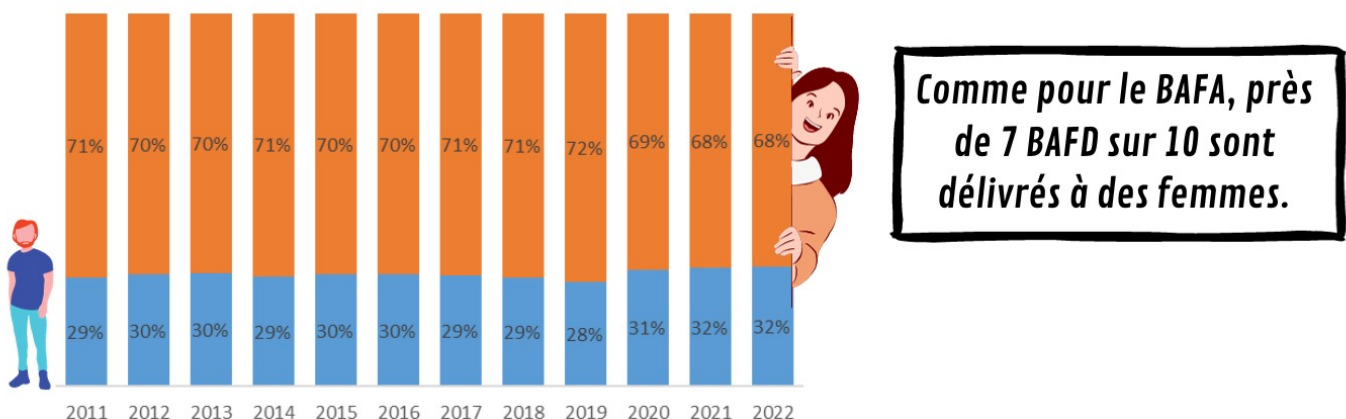
de 32 ans pour les hommes, et de 33,8 ans pour les femmes.

Revenons aux écarts entre âge moyen et âge médian, et à la progression de ces deux indicateurs. La répartition des effectifs selon les tranches d'âge nous montre que la tendance observée pour le BAFA est vraie aussi pour le BAFD, à savoir que la part des 40 ans et plus augmente au fil des ans. Cependant, cette progression est bien plus importante pour les BAFD (+8 points entre 2011 et 2022) que pour les BAFA, d'où une augmentation de l'âge médian qui ne se retrouve pas pour le BAFA.

En 2011, 38 % des BAFD étaient délivrés à des personnes âgées entre 25 et 29 ans. Cette part n'a cessé de diminuer au fil des ans, comme nous pouvons le voir sur le graphique 6 (en page suivante). Elle n'est plus que de 27 % en 2022 (soit onze points de moins). **A l'inverse, la part des 40 ans et plus progresse : de 18 % en 2011, elle passe à 26 % en 2022, atteignant ainsi un « poids » quasi-identique, en terme de répartition, à celui des 25-29 ans. Ces évolutions en termes d'âge peuvent interroger sur le profil des personnes qui s'inscrivent à la formation BAFD.** Dans le contexte actuel où de nombreux organisateurs de séjours collectifs font remonter des difficultés de recrutement de directeurs occasionnels, peut-être serait-il intéressant de connaître, parmi les titulaires du BAFD, quels sont ceux qui s'inscrivent dans un parcours d'animation occasionnelle ?

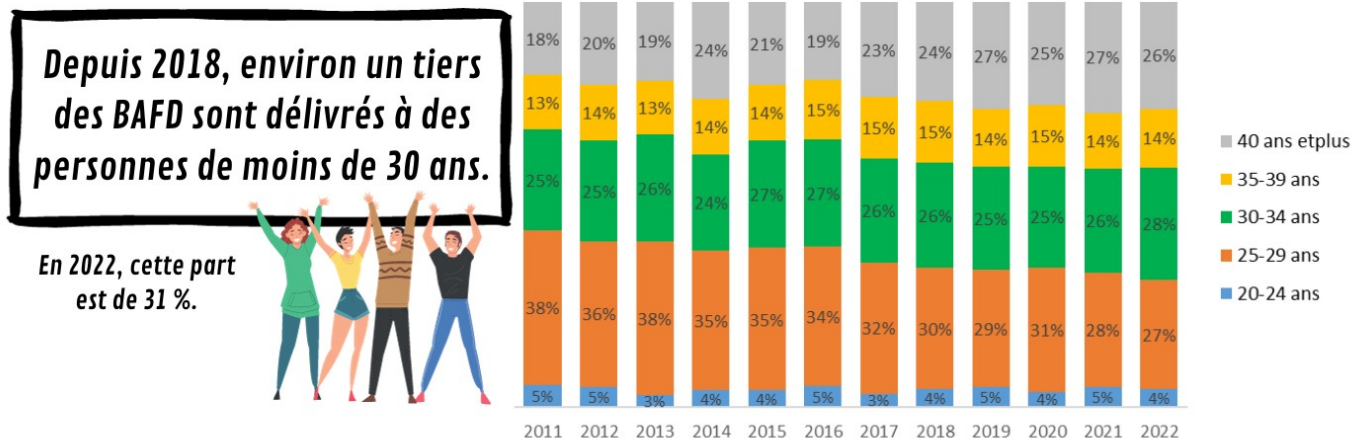
Pour finir, notons que le décret du 5 février 2020 a abaissé l'âge permettant de se former au

**Graphique 5 : Répartition, en pourcentage, du nombre de BAFD délivrés selon le genre et l'année**



Source : MENJ-DJEPVA, base de données BAFA-BAFD ; traitements INJEP-MEDES ; situation au 31 mars 2023.  
Champ : France métropolitaine + DROM + COM. / Illustration : OVLEJ.

**Graphique 6 : Répartition, en pourcentage, du nombre de BAFD délivrés selon la tranche d'âge et l'année**



Source : MENJ-DJEPVA, base de données BAFA-BAFD ; traitements INJEP-MEDES ; situation au 31 mars 2023.  
Champ : France métropolitaine + DROM + COM. / Illustration : OVLEJ.

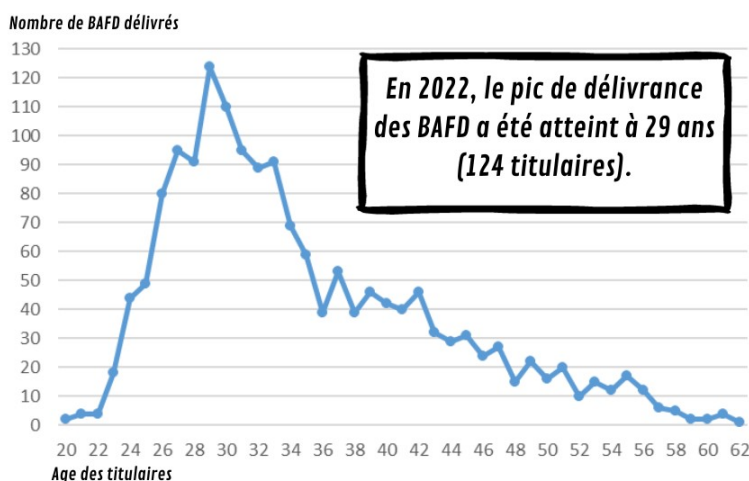
BAFD : il est ainsi passé, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, de 21 ans à 18 ans. Pour autant, **ce n'est qu'en 2022 que les effets de cette mesure s'observent sur la délivrance des brevets**. Ils restent néanmoins particulièrement restreints, avec l'obtention du BAFD à 20 ans pour deux personnes seulement.

Avant ce décret (avec une inscription à 21 ans à la formation), les effectifs de délivrance du brevet avant 25 ans étaient extrêmement faibles : moins d'une centaine de titulaires (hormis en 2018 et 2019 : respectivement 104 et 108 brevets déli-

vrés), dont moins d'une dizaine à 21 et 22 ans. Nous pouvons donc poser deux hypothèses : soit qu'il y avait peu d'inscrits à 21 ans, soit qu'une durée d'à minima deux ans s'écoule pour la majorité des inscrits, avant qu'ils ne valident leur brevet. Cette temporalité fait écho aux questions posées sur les possibles raisons à l'abandon en cours de formation.

En 2022, deux personnes ont donc obtenues leur BAFD à 20 ans, quatre à 21 ans et quatre à 22 ans. Ce n'est qu'à partir de 23 ans que les effectifs deviennent supérieurs à 10 délivrances.

**Graphique 7 : Nombre de BAFD délivrés selon l'âge, en 2022**



Source : MENJ-DJEPVA, base de données BAFA-BAFD ; traitements INJEP-MEDES ; situation au 31 mars 2023.  
Champ : France métropolitaine + DROM + COM. / Illustration : OVLEJ.

Retrouvez tous les Bulletins de l'Ovlej sur le site

[www.ovlej.fr](http://www.ovlej.fr)

Directeur de publication : Patrick Drouet

Rédactrice : Natacha Ducatez

Réalisation des illustrations sur Canva

**Ovlej**

[ovlej@ovlej.fr](mailto:ovlej@ovlej.fr)

7 rue Pérignon, 75015 Paris

Association constituée de :

 Jeunesse  
au Plein Air

 UNAT  
Le service des hommes et des territoires